

CCE ordinaire du 13-14 décembre 2017

Un CCE tout en suspension... Alors restez suspendu à ce qui suit!

Deux longues suspensions à l'initiative des élus du CCE et l'usage de ce droit par le Président Mettot le deuxième jour !

Pourquoi ces nombreuses suspensions?

Depuis un certain nombre de séances, le CCE prend la Direction en flagrant délit d'absence d'information ou de transmission de dossier en dehors des délais légaux, voire même une information délivrée oralement en séance. Ce procédé est déloyal et hors la loi!

Surtout quand il s'agit de traiter des dossiers d'une extrême importance :

- Retour sur le CA du 11 décembre et point sur le transfert du personnel dans les filiales avec les traités d'apport et le budget prévisionnel 2018.
- Info/Consult sur la politique sociale, les conditions de travail, la formation et l'emploi.
- Présentation de l'évolution de l'offre de conseil en formation et son déploiement au sein des équipes.

La Direction se permet de reconnaître que les élus ont raison et excuse simplement son retard en proposant allègrement de reprendre ces points ultérieurement.

1. Éléments essentiels recueillis lors de cette séance :

1.1. Orientations stratégiques :

- Les Plans Stratégiques Régionaux seront validés en même temps que le Plan Stratégique National, fin mars 2018 après présentation et validation des orientations stratégiques par le Conseil d'Administration en lien avec le Contrat d'Objectif et de Performances (COP).
- Les élus du CCE seront conviés à un séminaire le 10 janvier 2018 pour travailler sur ces orientations.
- Rémy BORDET aura la responsabilité opérationnelle des 2 filiales sous la présidence unique de la DG.

1.2. Budget prévisionnel 2018

Produits:

- Un budget sans visibilité de la reforme de la formation professionnelle et du Plan Investissement Compétences.
- C'est donc un Budget Socle à 683M€ (727M€ réalisé en 2017) avec des perspectives modestes de produits, financeur par financeur, notamment avec une chute importante de 66M€ sur le chiffre d'affaires des Conseils Régionaux (chiffré à 280M€ pour 2018).
 - o Arrêt du plan 500 000 provoquant un trou d'activités au 1^{er} trimestre 2018.
 - o Maintien des 110M€ des cinq Missions Nationales de Service Publique (MNSP) : politique du titre et certification, métiers émergents, lutte contre les discriminations, maillage territorial et GPEC territoriale.
 - o Accroissement du programme Migrants & Réfugiés (de 11 à 29M€).
 - o Continuité sur les financements Pôle Emploi (67,5M€), avec des AIF en hausse et un CSP en baisse.
 - o Stagnation des marchés Publics Spécifiques : LADOM, Militaires,... (22M€)

- AGEFIPH en rebond (3,6M€)
- o Petite progression sur le CA du CIF (57,8M€) avec un risque possible sur 2018, de baisse en lien avec la réforme sur la Formation Professionnelle.
- o Légère progression sur les POE (10,2M€).
- o Stagnation du chiffre d'affaires Entreprise (68,7M€).

Charges:

- Baisse des charges de personnel de 42M€ soit un objectif de 500M€ (CDI + CDD + Intérim) :
 - o ETP moyens annuels CDI 6259soit -375 ETP.
 - o ETP moyens annuels CDD 1316 soit -287 ETP.
- Budget stable sur les départs en retraite et les ruptures conventionnelles.
- Budget de fonctionnement (235,5M) fortement impacté en 2018 par de nouveaux impôts et taxes (EPIC) à hauteur +12 M€, compensés en partie par une volonté de baisse du recours à la sous-traitance (-8,7M€).

Résultat :

- Avec un EBE encore dégradé à -51M€.
- Un Résultat Net prévu à −135 M€.
- Ce qui augure un besoin de trésorerie de 116 M€ pour couvrir 2018 !

1.3. Trésorerie 2017 :

- Une fragilité d'environ 20M€ persiste mais les deux ministères de tutelle se sont engagés pour le paiement de nos salaires et des fournisseurs à fin décembre.
 Cette couverture de trésorerie exceptionnelle ne passera pas par une subvention (Juillet 2016) mais par un décret.
- Pour cette impasse de trésorerie, l'État ne peut pas intervenir sans contrepartie (Réduction des charges de fonctionnement, non remplacement de personnel,...).
- Paiement des derniers reliquats d'œuvres sociales réalisé (ASC et Fonctionnement).

1.4. Bilans économiques :

• Toujours pas d'information sur le bilan de clôture de l'Association à fin 2016 et de bilan d'ouverture de l'Agence EPIC début 2017. Ces éléments devraient être présentés au préalable au Conseil d'Administration d'ici fin de l'année 2017, mais quand ?

1.5. Projet de transformation :

Les traités d'apport :

- D'après la Direction, les périmètres sont inchangés, les activités restent les mêmes, **mises à part** des modifications des actifs et passifs estimés :
 - o Écart entre la valeur de l'entreprise (prix en cas de vente) et la valeur comptable mentionnée dans le traité d'apport.
 - o Le chiffre d'affaires estimé, de la filiale Entreprises, passe de 90 M€ à 40M€ du fait d'une perspectives de rentabilité plus faible que prévu en mai 2017.
 - De ce fait l'EBE de cette filiale passe de 12 M€ à 6 M€.
 - o Cette baisse vient également du niveau de refacturation de l'EPIC aux filiales fondé sur les nouveaux modèles de la comptabilité analytique approuvé par le CA d'octobre. Ce nouveau modèle serait soit disant plus favorable aux filiales.
 - La Direction attend une décision sur l'exonération des plus values de la part de l'administration fiscale pour transférer le personnel. Si cette décision n'intervient pas avant le 1^{er} janvier 2018, le transfert sera suspendu.
 - o Le total des refacturations aux filiales s'élève à 400M€.
 - L'EPIC subira les pertes de coûts dus à la sous activité de l'ensemble, par la mise en place de la refacturation aux coûts standards et non pas aux coûts moyens.
 Ce qui est protecteur pour les filiales. Techniquement et actuellement ce sujet est en chantier et sera proposée au CA courant 2018.
 - o En ce qui concerne la sécurisation du personnel il n'y aurait pas de différence de droit et de devoir entre les salariés des trois entités.

- o La division par deux du chiffre d'affaires prévisionnel de la filiale Entreprises se justifie par une activité réduite de l'AFPA dans sa globalité.
- o Le croisement des lignes de trésorerie (en hausse) et de créances dues (en baisse) des deux filiales, est inquiétant pour la trésorerie de l'EPIC.
- o Le commissaire aux apports rendra son avis le 21 décembre, mais a déjà exprimé une position positive.

Emplois transférés :

Nombre d'emplois transférés :

| | Nb postes dans le projet initial | Nb de personnes à transférer dans les filiales à ce jour | | | | |
|----------------------------|--|---|-----|---------------|----------------------|-------|
| | | CDI | CDD | Contra pro | Salariés protégés | Total |
| Filiale "Accès à l'emploi" | 361 | 311 | 25 | 0 | 39 | 375 |
| Filiale "Entreprises" | 199 | 189 | 5 | 27 | 10 | 231 |

- Les listes seront arrêtées vendredi 15 décembre et communiquées lundi 18 décembre.
- La direction nous communiquera la liste des emplois transférés par région.

1.6. Information sociale:

- Reconnaissance de l'UES, un protocole d'accord est à la signature des OS. S'il n'y a pas de majorité, la direction saisira le tribunal d'instance qui aura un délai de 3 semaines à 3 mois pour répondre.
- A la demande des organisations syndicales, dans le souci de laisser du temps à la négociation Variation d'activité, la DRH a prolongé jusqu'au 31/03/18 la mesure de deux mois d'absence autorisée et rémunérée du plan intergénérationnel.
- Présentation de la feuille de paye dématérialisée qui sera accessible à tous les salariés (CDI CDD) dès janvier 2018. Les salariés auront le choix entre la version papier ou numérique.
- Présentation du transfert du GRN 116 Conduite d'Engins de Chantier au dispositif itinérant. Les dérives et risques suivants ont été dénoncés par la CFDT :
 - Pas de consultation des CHSCT concernés par ce changement de conditions de travail.
 - o Une inversion des processus d'Info/Consult entre les CRE et le CCE.
 - o Un risque d'expérimentation d'une pratique généralisable à terme par la Direction pour tous les GRN en difficulté.
 - o aucune sécurisation professionnelle clairement affichée pour les formateurs concernés et pourtant pas tous volontaires pour intégrer le dispositif.
 - o Des commandes pourtant pérennes sur un des centres concernés, qui ne justifient donc pas d'un transfert des formateurs vers les ITI.

2. Éléments non traités et reportés

- L'Info/Consult sur la politique sociale (les conditions de travail, la formation et l'emploi) et le rapport d'expertise 2016.
- La présentation de l'offre de conseil en formation et son déploiement.
- La présentation du bilan CNAM.

3. <u>Votes et décisions des élus</u>

3.1. Vote sur la situation économique et financière :

• L'Info/Consultation sur la situation économique et financière avec présentation du rapport 2016 de l'expert s'est soldée par un avis négatif de la CFDT et de toutes les autres délégations.

3.2. Demande d'un CCE Extraordinaire :

- Pour précision, l'ensemble du dossier » Traités d'apport et Transfert des salariés » dans les filiales nous a été remis sur table à 9h01 le premier jour de plénière (soit près d'une dizaine de dossiers et quelques centaines de pages). Malgré les affirmations de la Direction comme quoi rien ne change, tout en présentant des modifications, la CFDT n'a pas pu donner un quitus. Elle a besoin devant la complexité du dossier de consulter l'expert du CCE, afin de mesurer concrètement les impacts économiques et sociaux de ce projet. La CFDT a donc mis au vote la tenue d'un CCE extraordinaire qui a été approuvée à l'unanimité par toutes les délégations. Ce CCE est programmé pour le mardi 19 décembre au matin.
- Cette alternative nous laisse également la possibilité d'ester en justice si les analyses s'avèrent dangereuses.
- Il a été demandé par ailleurs à la direction de transcrire dès lundi 18 décembre, par écrit, ces réponses parfois hyper techniques, pour les soumettre à l'étude de notre expert.

3.3. Nominations:

• Élection du deuxième secrétaire adjoint du CCE : Jean-François GUERUT pour la CFDT est élu à l'unanimité.

3.4. Délit d'entrave :

- L'ensemble des délégations, lassées par la désinvolture de la direction dans ses devoirs d'information des élus a voté à l'unanimité une motion pour intenter une procédure pour délit d'entrave.
- Le second secrétaire du CCE est désigné pour ester en justice et instruire le dossier à charge.
- Enfin pour tenter d'améliorer le fonctionnement futur de l'instance, les élus ont demandé à ce que le DRH reçoive le bureau du CCE pour trouver des modalités de bon fonctionnement (respect des délais de transmission des documents, respect des dates de CCE Ordinaire, disponibilité des intervenants, information complète et loyale,...).